

Société

Les agriculteurs réunionnais malades à cause des pesticides?

À la Réunion, 7.700 agriculteurs sont en contact avec des pesticides quasi-quotidiennement. La question de l'impact des produits phytosanitaires a été posée au niveau national récemment mais qu'en est-il de notre département?



L'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire alimentation, environnement, travail (Anses) a publié un rapport intitulé *"Expositions professionnelles aux pesticides en agriculture"* au mois de Juillet.

Le 20 juillet 2011, l'Anses s'était auto-saisie afin d'essayer d'appréhender un sujet pour lequel peu d'études ont été réalisées. L'agence avait alors remarqué une certaine *"évidence de l'association entre exposition aux pesticides et certaines pathologies chroniques"*.

Cancers, maladies neurologiques, troubles de la reproduction

La liste des pathologies énumérées est longue : *"cancers (hémopathies malignes, cancers de la prostate, tumeurs cérébrales, cancers cutanés...), certaines maladies neurologiques (maladie de Parkinson, maladie d'Alzheimer, troubles cognitifs...), et certains troubles de la reproduction et du développement. D'autres pathologies suscitent également des interrogations telles que les maladies respiratoires, les troubles immunologiques et les pathologies endocriniennes"*.

Notre département n'est malheureusement pas à l'abri. **Les pesticides y sont utilisés de manière intensive et**

parfois de manière clandestine. Force est de constater que les effets sont les mêmes pour la santé de nos agriculteurs et les moyens de suivi ne sont pas à la hauteur. Pour la Chambre d'Agriculture de la Réunion, le manque d'études est flagrant.

"Les agriculteurs réunionnais contractent des maladies dont l'origine reste inconnue"

"Il y a des gens qui souffrent de douleurs et qui n'en connaissent pas la provenance" déclare Jean-Bernard Gonthier, Président de la Chambre d'Agriculture. "Il faut mener des recherches, c'est vraiment regrettable qu'à la Réunion il n'y en ait pas. On doit avoir un centre d'analyses chez nous. Je regrette qu'il n'y ait pas aujourd'hui à la Réunion un suivi, même un centre d'analyses qui pourrait mener des tests sur les agriculteurs. Cela n'existe pas. Depuis les années 90, les agriculteurs ont contracté des maladies dont l'origine reste inconnue. Il faudrait qu'une étude soit faite à ce sujet. C'est fait en métropole, pourquoi pas à la Réunion?"



Jean-Bernard Gonthier, Président de la Chambre d'Agriculture s'inquiète pour la santé des agriculteurs.

Stérile à 27 ans à cause des pesticides

Des problèmes de santé directement liés à l'usage des pesticides, Romain* en a fait les frais. Agriculteur depuis son plus jeune âge dans la production de fleurs, il a reçu un diagnostic définitif à l'âge de 27 ans. *"J'ai fait des analyses et j'ai reçu un diagnostic très brutal : la stérilité. Le diagnostic est définitif et irréversible. Je suis allé voir un spécialiste qui m'a indiqué que vu ma profession d'agriculteur, pour lui c'était sans surprise".*

40% de chances de plus d'avoir un cancer lorsque l'on est agriculteur

*"Ces observations ont été notées dans mon dossier, clairement identifié comme agriculteur. On ne me posait même pas de questions, c'était clairement une évidence pour le corps médical"*continue Romain.

"Il faut savoir que l'on a 40% de chances de plus d'avoir un cancer lorsque l'on est agriculteur ou fleuriste. Il y a réellement une cause à effet entre les produits chimiques et les problèmes de santé. Beaucoup d'agriculteurs l'ignorent volontairement. L'information est là.

Aujourd'hui, on a des produits translaminaires qui passent au travers des cellules. Je les ai utilisés en métropole. Par simple contact des légumes avec mes mains, le produit est passé à travers ma peau puisqu'il est prévu pour ça. Il s'est diffusé dans mon sang et s'est accumulé dans mes reins. Aujourd'hui on peut avoir des problèmes de santé longtemps après l'application" explique l'agriculteur.

Un faux sentiment de sécurité en l'absence de données

Mêmes constatations alarmantes au niveau national pour l'Anses, qui souligne dans les conclusions de son rapport que *"les difficultés d'accès à l'information pourraient faire croire à l'absence de problème et induire un sentiment de sécurité. Peu d'informations sont réellement utilisables dans une optique d'analyse des déterminants ou de prévention. Les acteurs du terrain paraissent ainsi isolés. Ils ne disposent pas d'un dispositif de conseil intégré prenant en compte la totalité du risque chimique au niveau de l'exploitation"* peut-on ainsi lire.

Il est frappant de constater que ce soit réglementairement ou au sein de disciplines telles que l'ergonomie, les schémas de prévention recommandent généralement d'adapter le travail à l'homme. Or, les prescriptions visant à limiter les expositions aux pesticides en agriculture reposent sur le principe qu'il faut au contraire adapter l'homme au travail, notamment en formant plus et mieux les personnes concernées, en faisant évoluer leurs perceptions des risques, en augmentant le recours aux EPI, aux bonnes pratiques, aux matériels, etc. Si la formation et l'information constituent en effet une facette de ce qui peut être fait, il convient toutefois de ne pas occulter les nombreuses autres causes d'exposition qui sont rapportées et qui mettent en jeu des organisations collectives et des leviers d'action propres à la puissance publique.

L'Anses dresse des conclusions sévères dans son rapport d'expertise.

L'utilisation de ces produits est normalement réglementée. Les produits phytosanitaires sont soumis à des règles strictes d'utilisation et les agriculteurs sont formés. Ils doivent utiliser des combinaisons, des masques et un équipement bien précis spécifié sur les notices.

"Mais on n'est jamais à l'abri du contact direct avec une goutte de produit qui s'échappe et va être en contact direct avec la peau. Il ne faut pas oublier que ces produits pesticides attaquent les nerfs des insectes. Mais nous aussi, nous avons des nerfs" prévient le président de la Chambre d'Agriculture.

L'alternative biologique



Xavier Hennebelle s'est lancé dans l'agriculture biologique il y a cinq ans.

Ce sont justement des problèmes de santé qui ont mené Xavier Hennebelle à se lancer dans l'agriculture biologique il y a cinq ans.

"Je ne souhaite pas que les prochaines générations rencontrent ces problèmes. Je travaille aussi avec des gens sur l'exploitation, des voisins, il y a tout un environnement à protéger" explique l'agriculteur installé à Trois-Bassins.

Même constat du côté de la Chambre d'Agriculture. *"L'utilisateur est exposé et nous devons trouver un moyen de le protéger. Il faut aussi sensibiliser les vendeurs de ces produits industriels, qu'ils informent les agriculteurs des alternatives possibles"* explique Jean-Bernard Gonthier.

Nourrir la population, mais pas à n'importe quel prix

"À la Réunion on devrait passer outre la volonté des industriels. On est tous concernés, il y a nos enfants derrière. On doit nourrir la population mais pas à n'importe quel prix" déclare le président de la Chambre d'Agriculture.

Un discours quelque peu nuancé par la réalité du terrain. Sur les 170 employés de la Chambre d'Agriculture, seuls deux sont dédiés à temps plein au volet agriculture biologique.

Pour sa part, Xavier Hennebelle se voit contraint d'importer toutes ses semences, faute d'organisation de la filière sur notre département. L'agriculteur expose les difficultés qu'il rencontre aujourd'hui à travailler exclusivement avec des produits naturels.

"On entretient toute la filière pesticide : les vendeurs de semence n'ont pas de graines non-traitées. Même l'Armefflor (Association Réunionnaise pour la Modernisation de l'Economie Fruitière, Légumière et HORTicole) qui fait des semences péi traite systématiquement. On est obligés d'anticiper en permanence pour demander des graines non-traitées alors que cela devrait être l'inverse" déplore-t-il.

"Oui, faire du bio demande du travail, mais je croyais qu'à la Réunion il y avait trop de chômage..." conclut l'agriculteur.

Contactée par la rédaction sur le sujet de l'impact des produits phytosanitaires santé des agriculteurs, l'Agence Régionale de Santé (ARS) déclare que *"la question de l'impact des pesticides sur la santé des travailleurs, notamment agricoles, ne relève pas de la compétence de l'ARS OI mais de la médecine du travail"*.